



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 1^{er} juin 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le premier juin à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - VALERO - MM ALBA - AYRAL - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - MOLIERES - VIALA D. - VERNHES - MMES FADDI - FRASSIN - RABOU - TAILLANDIER - KAZIMIERCZAK - MM BARBERA - BAZART - BOUTES (Suppléant) - BRESSOLLES - CRIQUET - CURETTI - DAGUZAN - FAGUET - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - LENCOU - MAZARS - MONTAGNE - MOULET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

N° 2021/61

Objet : Administration : Mise en place d'un système de sauvegarde des données informatiques

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes dispose de nombreux postes informatiques et que le système de sauvegarde mis en place actuellement n'est plus adapté à la protection des données.

Après échange avec plusieurs prestataires, il semble que la solution la plus adaptée à nos installations soit la sauvegarde sur disques tournants pour les sites de « La Maison du Pays », les « Services Techniques » et la « Maison de retraite ». Les données du site « A », seront sauvegardées sur un disque situé sur le site « B », les données du site « B », seront sauvegardées sur un disque situé sur le site « C » et celles du site « C », sur le site « A ».

Monsieur le Président propose de retenir l'offre d'AIRS Informatique comme la mieux disante pour un montant de 8.745 € HT et valable pour trois ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- accepte l'offre commerciale d'AIRS Informatique pour la mise en place d'un système de sauvegarde des données informatiques de la CCLPA pour un montant de 8.745 € HT pour trois ans,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Principal 2021.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt
Sous-Préfecture le 3 juin 2021



Le Président
Thierry BARDOU